

Académie de POITIERS
Lycée du Bois d'Amour
9 rue de la Garenne
86034 POITIERS cedex

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Lundi 28 Novembre 2022

Année scolaire : **2022/2023**

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 17 novembre 2022

2^{ème} convocation (oui/non) : non

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Madame Liénart

Quorum (13 ou 16) : 16

Nombre de présents : 23

Ordre du jour

I – Approbation du PV du conseil d'administration du mardi 8 novembre 2022

II - Vie Financière et matérielle

- Budget 2023
- Contrats et conventions
- Priorisation des voyages scolaires 2023

III - Questions diverses

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P [x]	A [x]	E [x]	Nom - Prénom	P[x]	A[x]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X					
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Aurélie Deblaize	X					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Thomas			X	Mme Bazille	X	
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Benoît Tirant		X				
		Mme Vallois-Rouet	X					
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget		X				
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X	X			
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris	X					
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	Mme Sonia Pagenot	X					
		M. Christian Lars	X					
		Mme Laurence Manoir		X	X	Mme Combes Bardoll	X	
		Mme Corinne Derray	X					
		Mme Valérie Meyer		X		M. Champin	X	
		M. Baptiste Merlet		X		Mme Jouhanneau	X	
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	Mme Peggy Canon	X					
		Mme Véronique Marilleau	X					
		M. Bernard Hogrel	X					
		Mme Claudie Pasquier		X	X	Mme Liénart	X	
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	Mme Kristell Lhuillier-Warck	X					
		Mme Karine Nativel	X					
		Mme Alexandra Goubault		X	X			
		Mme Soline Willer	X					
		Mme Julie Godet		X	X			
	Elèves	Mme Louise Hebras		X	X			
		M. Eléonore Legrand	X					
		M. Ulysse Breillat		X		Mme Petiet	X	
		Mme Laura Corbin	X					
		M. Nouria Moy	X					

Séance du lundi 29 Novembre 2022

I – APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 8 NOVEMBRE 2022 ET DE L'ORDRE DU JOUR

Le procès-verbal du conseil d'administration du mardi 8 novembre 2022 et l'ordre du jour sont approuvés à l'unanimité.

II – VIE FINANCIERE ET MATERIELLE

II.A – Budget 2023

- **Principes généraux :**

Mme Lamongie présente la proposition de budget 2023. Elle en rappelle les principes : le budget est celui de l'année civile 2023, il doit être sincère ; c'est une prévision qui sera ajustée tout au long de l'année par des décisions budgétaires modificatives (DBM) et le compte financier.

A titre informatif, elle indique que la masse salariale des personnels Etat est de 8 481 718 €, des AED 313 854€ et que celle des personnels territoriaux est d'environ 1 250 000€. La masse salariale n'est pas incluse dans ce budget.

Elle informe les membres du CA que le vote porte sur les recettes et dépenses par service.

Le budget est composé de 6 services : Activités pédagogiques (AP), vie de l'élève (VE), administration et logistique (ALO), service de restauration et d'hébergement (SRH), bourses nationales (SBN) et Opération en capital (investissement) (OPC).

- **Recettes :**

Mme Lamongie présente l'évolution des prévisions de recettes entre 2022 et 2023.

L'augmentation de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est très conséquente (de 241 515€ à 546 339€), soit une augmentation de 126.21%.

La taxe d'apprentissage est maintenue par rapport à la prévision 2022 au regard des sommes collectées en 2022.

La légère baisse des recettes du SRH prévue pour 2023 est due à la baisse du nombre d'élèves et de la prévision du nombre de repas des commensaux au regard de repas consommés en 2022.

La région a fait le choix de ne pas augmenter les tarifs pour les familles. En revanche, pour prendre en compte l'augmentation du coût des denrées, le pourcentage du reversement versé à la collectivité correspondant au financement d'une partie des charges de personnels a été diminué (de 22.5% à 18.5%).

Cette baisse des prévisions de recettes au SRH entraîne de façon mécanique une très légère baisse de la prévision des charges communes à reverser au service général, les charges communes étant un pourcentage des recettes du SRH (32% des forfaits des internes et 15% pour les élèves Demi-pensionnaires et les commensaux).

Les prévisions de ressources affectées Etat et Région sont identiques entre 2022 et 2023 (bourses, droits de reprographie et fonds social lycéens).

Le montant d'ouverture de crédits pour l'UFA (ressources affectées) est doublé en raison de l'augmentation du nombre d'apprentis.

Le lycée ayant été habité pour le projet européen ERASMUS + (ressources affectées), des crédits supplémentaires ont été ouverts à hauteur du montant de la subvention européenne, soit 40 000€.

Mme Lamongie indique que la variation budgétaire en recettes entre 2022 et 2023 est de +303 083.99€ (augmentation de la DGF : + 304 824€/ baisse des charges communes – 1 740.01€)

- **Dépenses**

Il est proposé aux membres du CA **les variations budgétaires suivantes entre 2022 et 2023 :**

1. **Les prévisions de dépenses du service ALO** sont en forte hausse : + 305 321€.

Le budget 2023 est fortement impacté par l'augmentation prévisionnelle du coût des fluides, notamment l'électricité et le gaz. Les fournisseurs attributaires du marché passé par la région ont d'ores et déjà annoncé un coût multiplié par 3 pour l'électricité et par 6 pour le gaz. La très forte augmentation de la dotation globale de fonctionnement a permis, pour ce budget 2023, de multiplier l'ouverture des crédits pour l'électricité par 2 et pour le gaz par 5, ce qui représente une augmentation de 64 000€ pour l'électricité et de 240 000€ pour le gaz.

Mme Canon interroge la gestionnaire sur les possibilités de faire face en cas de dépassement de ces crédits ouverts.

Mme Lamongie indique qu'il sera possible alors d'ouvrir de nouveaux crédits par décision budgétaire modificative (DBM) sur le fonds de roulement de l'établissement qui sera connu de façon définitive au moment du compte financier.

Mme Vallois-Rouet, conseillère régionale, précise qu'à la dernière commission permanente de la région, a été voté une enveloppe complémentaire de 12 millions d'euros pour faire face à l'inflation des coûts énergétiques dans les lycées.

Un ensemble de lignes budgétaires ont été modifié au regard de la consommation 2022. Sont en baisse les frais de réception (-500€), la documentation administrative (-50€) et les dépenses d'entretien hors contrat (-7 000€). En revanche, les lignes suivantes sont abondées : « contrats d'entretien » de 10 000€, « Divers fournitures, matériels, mobilier... » 500€ et « divers » de 134€.

Mme Nativel, représentante des parents d'élèves, demande selon quelles modalités est prévu tout ce qui est relatif à l'entretien dans le lycée.

Mme Lamongie indique que pour la majorité, il existe des marchés passés par la région ou par le groupement de commandes AGAPE 86 auquel le lycée adhère.

2. **Les prévisions de dépenses de service AP** sont proposées à la hausse à hauteur de **40 000€** financés sur l'UFA et la subvention Erasmus.

La ligne « DIVERS », correspondant aux crédits des disciplines est minorée de 2 600€ au regard des dépenses effectuées sur plusieurs années y compris celles antérieures à la pandémie.

La ligne « projets culturels » est minorée de 1000€. Mme Lamongie et Mme Philips expliquent ce choix par l'attribution d'une dotation culturelle par l'Etat (par élève) via ADAGE (plateforme dédiée). Ce financement direct n'entre pas dans le budget de l'établissement. Cependant, l'application est complexe d'utilisation et par conséquent chronophage. Elle mobilise fortement les personnels, notamment la documentaliste de l'établissement. Le lycée a récemment financé des sorties au cinéma via cette application.

Les lignes de l'enseignement technique « OBTS » et « OSTMG » sont minorées de 200€ chacune au regard des dépenses de l'année 2022 et la possibilité de financer certains projets par la TA.

Les prévisions de dépenses « voyages » sont maintenues par rapport à 2023.

3. **Mme Lamongie** présente la structure des prévisions de recettes

Les recettes « pension et demi-pension » sont majoritaires (39%), la DGF représente 37% et les bourses 10%.

Cette répartition se retrouve dans les prévisions de crédits : SRH – denrées 23%, SRH-Contributions 15%, viabilisation 28% et entretien 7%.

Madame Lamongie propose au vote la proposition de budget 2023.

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

II-B : Les délégations du CA au chef d'établissement

- ✓ la délégation donnée au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions avec incidence financière annuelle.

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

- ✓ la délégation donnée au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions avec incidence financière pluriannuelle figurant sur une liste donnée

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

II.C – Contrats et conventions

- ✓ Convention Résidences en territoire 2022-2023 entre l'ALCA Nouvelle-Aquitaine, le lycée et l'auteur Hélène Vignal : résidence sur 6 semaines du 03/01 au 24/02/23

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

- ✓ Convention avec l'association Génération Numérique : interventions en décembre 2022 sur les dangers du numérique - pour un montant de 1 676€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

- ✓ Convention de partenariat Jeunes en Librairie pour 29 élèves – coût pour le lycée 290€

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

- ✓ Convention relative aux transports pour le voyage scolaire à Marbourg (du 3 au 12/05/23) entre le collège Rabelais et le lycée

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

- ✓ Convention de stage avec le Lycée Kyoto pour l'élève Breton Paul en bac pro Laboratoire du 12/12 au 16/12/22 et du 03/01 au 10/02/23

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

II.D – Voyages scolaires

- ✓ **Diminution du coût du voyage pour l'échange Marbourg de mai 2022 :**

Suite à la subvention OFAJ la réduction du coût du voyage est de 86,68 € par élève. Le coût définitif du voyage est de 205,32€ par élève au lieu de 292€.

<u>Vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

- ✓ **Voyage pédagogique Histoire des arts à UTRECHT –AMSTERDAM (PAYS-BAS) du 03 au 07 avril 2023 (28 élèves de terminales).** Il s'agit avant tout de favoriser le contact direct avec les œuvres. Ce projet répond pleinement aux objectifs du programme. La participation des familles sollicitée est de 382 € / élève.

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

- ✓ **Voyage en Allemagne : Weimar – La Thuringe – Karl Long Vary du 15 au 20 octobre 2023** (45 élèves de terminales Abibac). La participation des familles sollicitée est de 399 € / élève.
Mme Combes-Bardoll précise, que malgré ce montant de 399€, le projet est difficile à financer en raison notamment de l'augmentation des coûts de transport.

Vote	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	23

Mme Nativel regrette l'absence de voyage dans un pays anglophone.

Mme Canon répond : il est complexe d'organiser un tel voyage : les organismes ne veulent plus s'engager sur des devis en raison de l'évolution des coûts des transports, le BREXIT nécessite que chaque élève ait un passeport (délais et coût) et il est possible qu'un visa soit demandé, ce qui complexifierait encore l'organisation d'un tel voyage.

Une représentante des élèves suggère l'Irlande comme destination.

Mme Canon précise que l'on s'éloignerait alors des objectifs fixés par les programmes et que la question des coûts resterait posée.

- ✓ **Priorisation des voyages :**

Mme Lamongie explique qu'il s'agit de déterminer un rang de classement des voyages à transmettre à la région pour l'octroi d'une aide (100€ par élève et 120€ pour les élèves boursiers). En effet, tous les voyages ne sont pas obligatoirement concernés par cette aide. En l'absence de priorisation effectuée par le lycée, c'est la région qui effectuera le choix seule.

Mme Pagenot précise aux membres du CA que l'ensemble des professeurs n'approuve pas ce principe de priorisation car tous les voyages devraient pouvoir bénéficier d'une aide, aucun n'étant prioritaire sur un autre.
De plus, l'absence de lisibilité des critères de choix mis en œuvre par la région rend encore plus difficile ce classement.

Mme Vallois-Rouet explique que la région dispose d'une enveloppe globale. Le nombre de voyages financés par EPLE dépend donc du nombre total de demandes déposées par l'ensemble des EPLE de la région. Le choix est opéré au regard de l'éligibilité (critère géographique) et de la cohérence du projet avec les programmes.
Elle comprend cependant la frustration générée par cette obligation de choix parmi des projets tous intéressants.

Mme Pagenot indique aux représentants des parents d'élèves que les fédérations de parents d'élèves ont participé par le passé, au financement de voyages.

Les représentantes prennent note de cette demande et la soumettront à la fédération. Elles soulignent cependant une baisse des ressources due à la baisse du nombre de cotisations.

Interrogée par les représentants des parents d'élèves, **Mme Philips** propose de positionner le voyage au Pays-Bas en premier même s'il concerne moins d'élèves en espérant que cela permettra à la région de financer une aide également pour l'Italie positionnée en 2^{ème} rang. Cette proposition prend en compte le fait que les voyages sont proches en termes de budget et que l'année dernière, c'est le voyage en Italie qui a bénéficié d'une subvention.

Le voyage en Allemagne en octobre 2023 demande à être complété. En effet, il est difficile de définir un budget avec une telle avance. Il sera donc positionné en rang 3.

<u>Vote</u>	
Contre :	1
Abstention :	6
Pour :	16

IV – Question diverse : Quid de l'accès au Wifi dans l'établissement ?

Mme Philips indique que des échanges avec les services techniques « informatique » de la région sont en cours. Il faut prendre le temps d'analyser l'ensemble des questions : le financement, les travaux induits, la maintenance du matériel,

les fonctionnalités réelles de cet accès. L'ensemble des éléments seront présentés en conseil pédagogique dès que possible.

La séance est levée à 19h15

La secrétaire de séance